

A PARTIR DU 1^{ER} MARS 2021, LE TRI SE SIMPLIFIE

Tous les emballages se trient !

AFIN DE FACILITER LE GESTE DE TRI ET AMÉLIORER LE RECYCLAGE DES DÉCHETS, NOTRE TERRITOIRE VA PASSER À L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI. AINSI, À COMPTER DU 1^{ER} MARS 2021, VOUS POURREZ TRIER TOUS VOS EMBALLAGES.

Jusqu'à présent, seuls les emballages en métal, papier et carton et les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne jaune. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans le bac gris car on ne savait pas les recycler. Mais, aujourd'hui, les procédés ont évolué et le centre de tri de Montpellier a été modernisé pour trier et permettre le recyclage de plus de matériaux. Il a donc été choisi pour trier les emballages de notre territoire.

Qui est concerné ?

L'ensemble des habitants des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault vont pouvoir, dès le 1er mars, trier tous leurs emballages.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri seront plus simples. Il n'y aura qu'une question à se poser : est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors on pourra le déposer dans la colonne jaune ! Pots de yaourts, barquettes, films, blisters, sacs plastiques... ils pourront tous être triés ! Le papier et le verre devront toujours être déposés dans les colonnes bleues et vertes.
Un guide du tri vous sera envoyé avant le 1er mars !

A partir du 1^{er} mars 2021, une seule chose à retenir : tous les emballages se trient !



US ?